

Projet de restauration d'une zone humide sur la commune de Montmachoux

REÇU - 5 FEV. 2010

Eléments techniques pour la construction du projet

1. les superficies actuelles avoisinent respectivement 950 m² pour l'aire de stockage et 900 m² pour la plateforme d'observation. En considérant une réduction de moitié de l'aire de stockage, la réhabilitation de la zone humide pourrait concerner une surface de près de 5000 m².
2. la carte géologique fait apparaître une formation superficielle constituée de limons des plateaux et des formations plus profondes de l'Yprésien déposées au dessus de la craie à silex du Campanien.
3. l'étude géotechnique (réalisée en juillet 1996) préalablement à la construction de la station d'épuration montre la présence successive :
 - d'une couche de terre végétale de 30 cm de manière assez uniforme sur l'ensemble de la parcelle,
 - d'un horizon de limon des plateaux d'épaisseur variant de 50 cm à 1,60 m
 - d'une couche d'argile d'épaisseur croissante (de 30 cm à 90 cm) entre A et B. Cette couche argileuse se situe à une profondeur de 1,20 m en A et à 80 cm en B. Ces deux points sont distants de 54 m environ. Cette bande argileuse s'étend en C où elle apparaît à une profondeur de 70 cm (sur 60 cm d'épaisseur) mais disparaît complètement en se rapprochant de la station d'épuration.

Ces éléments permettent :

- de cerner l'espace sur lequel le projet de restauration de la zone humide doit s'étendre (voir carte ci-jointe),
- de définir la profondeur maximale de terrassement (de 0,80 à 1 m) pour ne pas prendre le risque de percer cette couche argileuse lors des travaux,
- d'afficher clairement l'aspect irréaliste d'une zone perpétuellement en eau compte tenu de la forte perméabilité des sols (présence de craie sous jacente aux limons) et de l'absence de nappe. Cet aspect n'enlève toutefois, aucun intérêt écologique au site. En effet, la richesse biologique est liée à la végétation présente et aux oiseaux, insectes ... qui la fréquentent.

Toutefois, pour augmenter l'intérêt écologique de ce site, il convient de respecter ces quelques prescriptions :

- réaliser des berges en pente très douce (de moins de 15 %) avec des contours sinueux pour favoriser l'installation de la végétation,
- varier les profondeurs de manière à créer des zones refuge,
- favoriser l'implantation d'hélophytes locaux (roseaux, massettes, iris...),
- bannir toute espèce non indigène,
- ne pas introduire d'animaux,
- effectuer les travaux entre octobre et février,
- faucher et exporter les espèces nitrophiles présentes sur le site actuellement avant le début des travaux de terrassement.

Enfin, pour une valorisation de la perception de l'entrée du village depuis Esmans, il est important de :

- ne pas planter la haie, nécessaire à la délimitation et à la dissimulation de l'aire de stockage, sur un merlon mais directement en pleine terre,
- créer un gradient végétal depuis la base de la zone humide jusqu'au tertre de la station d'épuration.

Pour résumer ces conseils, un **schéma de principe** de l'aménagement de cette zone est proposé ci-après ainsi qu'un **document visuel complémentaire** comprenant un panorama légendé et une image de référence.

